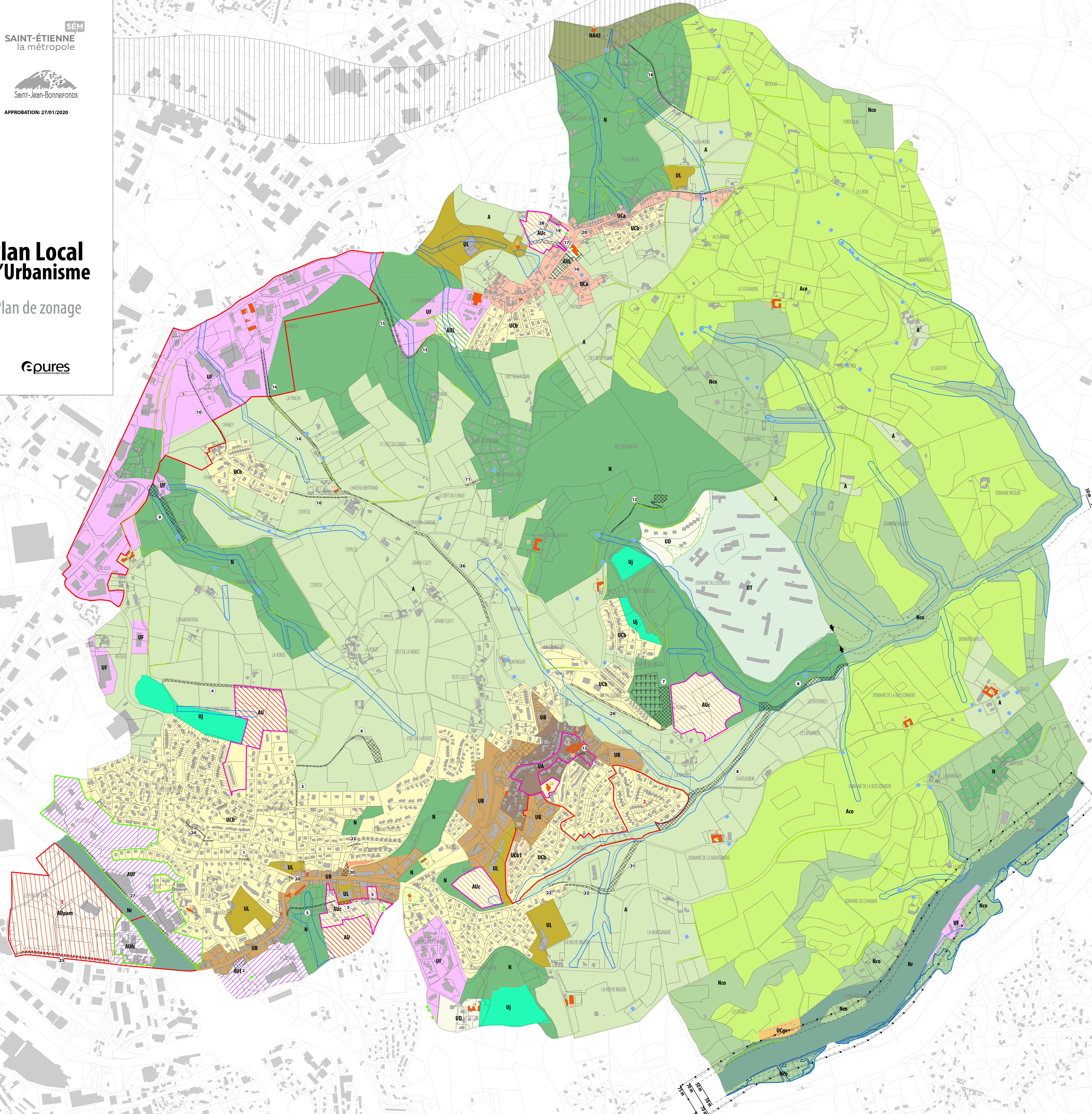


Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage



- 1 - LES ZONES**
 - A - ZONES URBAINES**
 - UA Zone urbaine centrale en ordre continu
 - UB Zone urbaine centrale en ordre discontinu
 - UCa Zone urbaine péri-centrale en ordre continu
 - UCb Zone urbaine péri-centrale en ordre discontinu
 - UCb1 Zone urbaine péri-centrale en ordre discontinu
 - UCgv Aire d'accueil des gens du voyage
 - UD Zone urbaine d'habitat discontinu
 - UF Zone urbaine à vocation d'activités économiques
 - UL Zone urbaine à vocation d'équipements et de loisirs
 - UT Zone urbaine à vocation d'activités (Métrotech)
 - Uj Zone dédiée aux jardins familiaux
 - B - ZONES A URBANISER**
 - AU Zone à urbaniser
 - AUf Zone à urbaniser à vocation d'habitat
 - AUfc Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
 - AUlc Zone à urbaniser à vocation d'équipements et de loisirs
 - AUpam Zone à urbaniser à vocation commerciale de Montheieu - Pont de l'âne
 - C - ZONES AGRICOLES**
 - A Zone agricole
 - Aco Zone agricole matérialisant un corridor écologique
 - D - ZONES NATURELLES ET FORESTIERES**
 - N Zone naturelle
 - Nco Zone naturelle matérialisant un corridor écologique
 - NA45 Zone N comprise dans le bande déclarée d'utilité publique de l'A45
 - Nr Zone dédiée aux grandes infrastructures de transport
- 2 - LES AUTRES INDICATIONS**
 - Red line: Limite de ZAC
 - 1: Zone d'aménagement concerté de Molina - la Chazotte
 - 2: Zone d'aménagement concerté du Minas
 - 3: Zone d'aménagement concerté Montheieu - Pont de l'âne
 - Blue hatched: Espace boisé classé à conserver à créer (L113 - 1)
 - Black hatched: Emplacement réservé
 - Grey hatched: Secteur de mixité sociale
 - Black arrow: Panneaux d'agglomérations
 - Black dashed: Marge de recul
 - Orange hatched: Espace non aedificandi
 - Blue hatched: Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation
 - Pink hatched: Orientations d'aménagement et de programmation
 - Green hatched: Périmètre d'attente de projet global
 - Black dotted: Secteur de mixité sociale
 - Red dotted: Accès livraisons réglementés. Seules les sorties sont autorisées
 - Orange square: Patrimoine bâti à protéger
 - Black cross: Cimetière
 - Black line: Fuseau A45
 - Éléments écologiques à protéger au titre de l'article L151-23**
 - Blue hatched: Zones humides et axes de ruissellements
 - Blue dot: Mares
 - Green star: Arbres remarquables
 - Green line: Haies structurantes
 - Éléments de paysage à protéger au titre de l'article L151-19**
 - Green dotted: Boitements, parcs, et jardins à protéger